

LA

MASCARADE

ABONNEMENTS

LYON

Un an . . . 8 fr.

Six mois . 4 fr.



JOURNAL POLITIQUE

POUR LES ABONNEMENTS

S'adresser à l'imprimerie COSTE-LABAUME, c. Lafayette, 5, et au Bureau central, rue de la Bourse, 9

LES ANNONCES SONT REÇUES CHEZ M. V. FOURNIER, RUE CONFORT, 14

ABONNEMENTS

Départements

Un an . . . 10 fr.

Six mois . 5 fr.

Étranger

Un an . . . 12 fr.

BONIMENT

Allons, décidément, on nous prend pour des niais. Ce n'était pas assez du comte de Chambord cherchant à nous faire avaler sa répugnance pour la *prédominance des classes*, voici le duc de Broglie qui se met de la partie à son tour, et nous raconte à propos d'un chemin de fer et d'une abbaye voisine, que la domination du clergé au Moyen-Age ne sera pas rétablie par l'Assemblée.

Nous ne reverrons pas les beaux jours de l'inquisition, on ne nous brisera pas les os, on ne nous percera pas la langue avec un fer rouge, on ne nous écorchera pas vivants pour nous livrer aux aiguillons des guêpes... M. le duc de Broglie nous le promet et il est vraiment bien bon.

M. le duc de Broglie va même plus loin, il déclare « que rien de ce qui ressemble à un pouvoir légal du clergé ne pourrait reparaitre un jour. »

En vérité ! Nous serons assez favorisés, assez heureux pour ne point lire dans l'*Officiel* : « Monsieur le curé est chargé de l'exécution du présent décret. »

Plus fort que ça, — les ministres de la religion prêchée par M. de Broglie tiennent leurs esprits élevés au-dessus des soucis de la terre...

Cette fois l'exagération s'en mêle, et le noble duc s'est laissé emporter évidemment par le feu de son éloquence.

Si ces messieurs tiennent leurs esprits élevés au-dessus des soucis de la terre, pourquoi refusent-ils la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui est le seul moyen de démontrer sincèrement le spiritualisme de la religion et l'absence de soucis terrestres ?

Pourquoi s'acharnent-ils au pouvoir temporel du Pape qui depuis des siècles

est une cause de guerres et de divisions entre les puissances terrestres de l'Europe ?

Il n'y a donc, dans toute cette harangue du duc de Broglie, que des mots et des phrases contre lesquels protestent hautement les faits et les actes qui nous crévent les yeux.

Nous n'assisterons pas, dites-vous, à la résurrection de Torquemada, — nous voulons bien le croire, quoique si l'on neconsultait que Louis Veuillot...

Quant à la domination du clergé, c'est une autre affaire.

Cette domination ne sera pas *légitime*, c'est possible, mais elle sera *extra-légitime*, ce qui est pire.

Elle ne s'étalera pas au grand jour avec les formules du commandement et de l'autorité, d'accord, — mais elle exercera un pouvoir occulte d'autant plus dangereux, qu'il sera doublé d'hypocrisie.

Quand le gouvernement, l'administration, les places seront dans les mains des partisans avoués et déclarés du cléricisme, — est-ce que cela ne sera pas la domination réelle et effective du clergé ?

Quand il ne sera plus possible d'arriver à une fonction quelconque militaire ou civile, sans être nanti d'un certificat ou d'une réputation avérée d'homme religieux et orthodoxe, — est-ce que cela n'équivaudra pas à un pouvoir légal de l'Eglise ?

Oserait-on nier qu'il en sera ainsi avec une restauration légitimiste, lorsque, dès aujourd'hui nous voyons la prédominance cléricale s'étaler librement aux dépens de l'équité la plus vulgaire, consacrer les inégalités les plus flagrantes ?

Lorsque les adorateurs de Marie Alacoque, les pèlerins de Lourdes et autres lieux, circulent librement dans toute la France, font des rassemblements dans les villes, des processions dans les rues, chantent, mangent et manifestent en bandes

de cinq ou six cents, — tandis qu'un républicain ne peut allumer une bougie sur sa fenêtre, sans la voir souffler par un agent de police ?

Lorsque des employés d'administration se voient révoqués ou menacés pour avoir assisté à un enterrement non religieux ?

Si ce n'est pas là de la domination cléricale, comment faut-il l'appeler ?

Les entrepreneurs de monarchie ont la tête tellement troublée, le raisonnement tellement obscurci par l'extravagance de leurs projets et la fièvre de leurs intrigues, qu'ils en arrivent à nous débiter des balourdises d'un calibre inusité.

On dirait vraiment, que le peuple français est devenu une collection d'oisons, auxquels ils pensent faire empocher comme argent comptant, la fausse monnaie de leurs déclarations et de leurs promesses :

« Pas de privilèges de classes.

« Pas de domination du clergé,

« Egalité sociale,

« Assurance aux travailleurs du gain de la veille et de la rémunération du lendemain. » — Mais alors, saperlotte ! vous êtes républicains, messieurs les monarchistes, que dis-je républicains, vous êtes même socialistes !

Avec ce programme, le comte de Chambord n'a plus qu'à jeter son Droit divin aux orties, à se présenter aux suffrages des électeurs de sa circonscription, à se faire élire député, — et s'il persévère dans ses sages idées démocratiques, nous sommes capables d'en faire un jour, un président de République !

Ne riez pas, ce serait la conséquence naturelle des déclarations fallacieuses, auxquelles se livrent, depuis quelques jours, les coryphées monarchistes avec une effronterie rare.

M. le duc de Broglie a cru devoir se mettre à la remorque, — tant pis pour lui. Ses harangues iront au même panier

que les lettres de Frostdorff.

Personne ne s'y trompe aujourd'hui, en effet, personne ne se laisse prendre à ce patelinage cléricale, à cette glu monarchique bonne à prendre les niais.

Le drapeau tricolore lui-même, fût-il adopté, essaierait en vain de cacher sous ses plis, ce que M. Thiers appelait dernièrement d'odieuses mensonges.

L'opinion publique avisée, éveillée par des hommes d'une modération incontestable, tels que MM. Léon Say, Christophle et Lefèvre-Pontalis, l'opinion publique se redresse, se cabre devant ces manœuvres déloyales, — et plus nous approchons du moment, plus sa voix s'élève haute et menaçante.

Les royalistes s'arrêteront-ils devant cette barrière, oseront-ils braver à quelques-uns, l'antipathie et la répugnance de la nation entière ?

Oui, probablement ils l'oseront ; car ils sentent que cette occasion est la dernière pour eux, que cette chance est l'unique qui reste à leur monarchie branlante.

Semblables à un joueur désespéré, ils veulent jeter leur dernière carte sur le tapis.

C'est une folie coupable et dangereuse, c'est compromettre sur un coup de dé la tranquillité publique et la paix sociale.

La guerre civile n'éclatera pas sans doute, au lendemain de la proclamation de la monarchie, si le pile ou face réussit, car l'éventualité aura été prévue de longue main.

Mais dans trois mois, dans six mois, dans un an ?

Pouvez-vous répondre de l'explosion de ce sentiment public que vous aurez méconnu et foulé aux pieds, de ce sentiment public, dont les élections de demain vont vous apporter un nouvel écho ?

Et ne venez pas parler de la force et de la stabilité des monarchies, lorsque

FEUILLETON DE LA MASCARADE

L'AUTRE PROCÈS BAZAINE

Il y en a un autre en effet, et Bazaine n'est pas seul coupable.

Laissons le capitaine de Metz en pâture aux journaux judiciaires et mettons l'autre sur la sellette.

Il mérite de ne pas être oublié.

Gendarmes, introduisez

L'Accusé

Un homme entre deux âges, le nez en bec d'aigle, grosse moustache, petits yeux clignotants sous d'épais sourcils, sanglé dans une redingote dessinant les hanches. Un peu du traîneur de sabre, beaucoup de l'agent de police.

Le président. — Votre nom ?

L'accusé. — Second empire.

Le président. — Votre âge ?

L'accusé. — Je suis né le 2 décembre 1831, dans la nuit.

Le président. — N'aviez-vous pas essayé avant, de venir au monde ?

L'accusé. — Oui, à Strasbourg en 1836 et à

Boulogne en 1840, mais ce ne furent que de fausses couches.

Le président. — Quelle est votre profession actuelle ?

L'accusé. — Prétendant.

Le président. — Votre domicile ?

L'accusé. — Généralement à l'hôtel. — Tantôt ici, tantôt là.

Le président. — Oui, en état de vagabondage.

— Vos moyens d'existence ?

L'accusé fièrement. — Je vis de mes rentes !

Le président. — D'où viennent ces rentes ?

L'accusé. — Des bénéfices de mon exploitation.

Le président. — C'est juste. Vous connaissez les crimes qui vous sont reprochés ?

L'accusé. — En aucune façon.

Le président. — Voilà au moins de l'aplomb. Votre déclaration de guerre insensée à la Prusse ?

L'accusé. — Ce n'est pas moi ! C'est la faute à l'opinion publique qui m'a débordé !

Le président. — Ah ! — Les désastres de la campagne du Rhin ?

L'accusé. — Ce n'est pas moi, c'est la faute à Jules Favre qui m'a toujours fait une opposition systématique.

Le président. — Vraiment ! Les hontes de Sedan et de Metz ?

L'accusé. — Ce n'est pas moi ! C'est la faute à Trochu qui a désorganisé les mobiles du camp de Châlons.

Le président. — Tiens ! Les calamités et les misères de l'invasion ?

L'accusé. — Ce n'est pas moi, c'est la faute au 4 septembre qui n'a voulu céder ni une pierre ni un pouce...

Le président. — Alors vous les auriez cédés ?

L'accusé. — Parfaitement, j'aurais cédé les cinq doigts et le ponce !

Le président. — Le démembrement de la France ?

L'accusé. — Ce n'est pas moi, c'est la faute à Gambetta, avec sa guerre à outrance.

Le président. — L'indemnité ruineuse de cinq milliards ?

L'accusé. — Ce n'est pas moi ! Je n'ai rien signé. — C'est la faute à Thiers !

Le président. — Voilà votre système. — Vous êtes innocent de tout : de la guerre que vous avez déclarée, des batailles que vous avez perdues, des capitulations que vous avez consenties, de l'invasion que vous avez amenée, des provinces que vous avez livrées, des milliards que vos défaites ont coûtés.

L'accusé. — Complètement innocent. J'ai fait pendant vingt ans le bonheur de la France et je ne demande qu'à recommencer.

Le président. — Ce n'est pas son avis. — En tous cas, nous allons entendre les

Témoins à charge

Premier témoin. Une femme de haute stature, vêtue de deuil, les yeux enfoncés et les joues creusées.

Le président. — Votre nom

Le témoin. — Metz.

Le président. — Qu'avez-vous à dire contre l'accusé ?

Le témoin. — Trois mots simplement : — Je suis prussienne !

Le président. — Vous avez été livrée à l'ennemi ?

Le témoin. — Oui, par l'homme qu'on juge en ce moment, et par l'accusé assis sur ce banc.

Le président. — Vous pensiez pouvoir résister encore ?

Le témoin. — Il suffit de deux chiffres pour répondre : 170,000 Français, protégés par mes fortifications et mes murailles, se sont rendus à 180,000 Prussiens en rase campagne !

Le président. — Vous avez assisté aux premiers désastres de la guerre ?

Le témoin. — Oui, puisque l'on avait établi chez moi le grand quartier général ?

Le président. — Pouvez-vous nous donner quelques explications sur les causes qui ont amené ces défaites ?

Le témoin. — Rien n'est plus facile. Au début de la campagne, j'ai vu rouler à travers mes rues, des fourgons d'état-major, sur lesquels on lisait : *Homards frais*, — pendant qu'à quinze kilomètres, en pleine France, des soldats n'avaient pas de quoi manger.

L'accusé. — C'est une erreur, j'ai toujours admirablement diné.

Le témoin. — Avant la première bataille, avant

vous avez présentement devant les yeux un exemple éclatant de leur fragilité, lorsque vous voyez à deux pas de votre Assemblée, dans le palais de Trianon, la royauté de juillet présidant le Conseil de guerre où comparait le second Empire, Orléans juge et Bonaparte accusé, Twickenham sur un fauteuil et Chislehurst sur un banc.

Ce spectacle ne devrait-il pas vous inspirer quelques appréhensions pour Frostdhorff !

JACQUES BARBIER.

Bigarrures

Précès Bazaine.

« La lecture du rapport continue. » Tel est, jusqu'à ce jour, l'intérêt principal de cette grosse affaire qui, après avoir sollicité si longtemps l'attention et la curiosité publiques, les trouve aujourd'hui un peu émoussées.

Les journaux ne négligent rien, cependant, pour aiguillonner et stimuler le lecteur : Description minutieuse de l'accusé, portrait du président d'Aumale, costume des témoins, nœud de cravate de M^e Lachaud, — tout est scrupuleusement étudié, noté, remarqué et décrit avec les tire-l'œil typographiques d'usage.

Mais, en dehors de ces détails extérieurs, il y a un côté moral, auquel on ne prête point, ce nous semble, suffisamment d'attention.

Ainsi, lorsque l'accusé Bazaine a dû décliner ses nom, prénoms, qualités et profession, comme un vulgaire larron le police correctionnelle, — il eût été curieux d'observer quels sentiments s'agitaient sous cette tunique de maréchal de France et sous ce cordon de grand croix de la Légion d'honneur.

— Comment vous appelez-vous ? — Quand on songe à la situation de l'homme interrogé, à sa notoriété, au rang qu'il occupe, on trouve dans ces simples mots un drame intime digne de tenter un Balzac, — s'il nous en restait.

Quelle que soit la décision du Conseil de guerre, quelle que soit la condamnation infligée au signataire néfaste de la capitulation de Metz, il nous semble difficile qu'il en ressente une impression plus cruelle et plus profonde, que celle qu'il a dû éprouver à cette question : — Comment vous appelez-vous ?

Avoir été maréchal de France, avoir commandé sans contrôle une armée de deux cent mille hommes, être couvert de croix, de décorations, de crachats et le reste, et venir s'écrouler sur un banc de conseil de guerre, s'entendre demander : — quel est votre nom ?

Il y a là un premier châtiment, qui est une juste satisfaction donnée à l'opinion publique et à l'égalité devant la loi.

Si c'était à refaire aujourd'hui, si Bazaine se trouvait encore au Ban St-Martin, nous croyons fort qu'il préférerait la trouée, la trouée tant demandée, à cette vulgaire formalité de procédure criminelle, qui prend une signification dégradante vis-à-vis d'un capitaine ambitieux, prétendant à la gloire, et qui en arrive à cette chute : — Comment vous appelez-vous ?

En ce qui touche le rapport du général Seré de Rivière, on éprouve à sa lecture un mélange d'indignation et de stupéfaction.

Devant le récit accablant de ces désastres successifs, devant cette accumulation de fautes volontaires, d'apathies calculées, on se sent pris de trouble et de vertige.

On se demande : — Est-ce bien vrai, est-ce possible ?...

Un chef d'armée sortant à deux heures du

soir de son quartier général, lorsque depuis six heures du matin toutes ses troupes sont engagées dans une lutte terrible d'où peuvent dépendre le sort de la campagne, le salut ou la ruine de la France entière !

Un colonel, le colonel Stoffel interceptant des dépêches qui peuvent permettre à Mac-Mahon un mouvement décisif pour rejoindre l'armée de Metz.

Il y a dans ces faits inouïs, s'ils sont prouvés, quelque chose de tellement monstrueux, qu'on s'étonne que la sclérotasse humaine puisse aller si loin !...

Et il y a quelques mois cependant, le colonel Stoffel était présenté comme le candidat de la faction d'Orléans-Bonaparte-Monarchiste, dite des honnêtes gens... Joli choix !...

Gloire à M. Beulé ! Hosannah à ses fonctionnaires intelligents !

Les électeurs républicains de la Haute-Garonne peuvent chanter à plein gosier ce cantique d'actions de grâces au ministre du 24 mai.

Un seul obstacle s'opposait à la nomination certaine de M. de Rémusat : à savoir le défaut d'acceptation de ce candidat.

La préfecture et le parquet de Toulouse, avec une amabilité digne d'éloges, se sont empressés de lever cette petite difficulté, en exigeant un dépôt signé pour la distribution des bulletins.

M. de Rémusat, vexé de cette chicane de procureur, a signé des deux mains et accepté, par le fait, la candidature que ses adversaires représentaient comme peu sérieuse.

Le voilà sûr d'être nommé !

Et il le doit à qui ?... A ce brave M. Beulé et à son préfet Welche, dont la seule influence a vaincu les hésitations de M. de Rémusat.

Gloire à M. Beulé !

Nous continuons à assister aux défections malhonnêtes des députés dits républicains, qui, sans vergogne et sans honte, passent de la République à la Monarchie.

M. Laurier a fait école.

A sa suite, nous voyons l'amiral Saisset, auquel les électeurs Parisiens viennent d'adresser une protestation aussi courtoise de forme que juste et indiscutable de fond.

— Changez d'opinion si cela vous convient, nous ne discutons pas votre droit, mais restituez le mandat que vous avez reçu en vue de défendre la République et non de la renverser.

A la file arrivent MM. de Ségur et d'Haussonville, candidats républicains également, le premier même dissolutionniste, et qui s'en vont tranquillement compléter avec leurs compères de la Fusion.

A toutes les réclamations qu'ils reçoivent de leurs électeurs dupés, ces honnêtes gens répondent par l'argument commode de « leur conscience. » Je vois selon ma conscience, je n'agis que d'après ma conscience, je ne relève que de ma conscience, etc.

Eh bien ! nous ne craignons pas de le dire, dans de semblables conditions, leur conscience est une conscience de fripons.

Il est aussi malhonnête de voler les convictions et la confiance des électeurs, que de prendre un porte-monnaie dans leur poche.

Et l'unique différence est que dans le premier cas, il n'y a pas de gendarmes et pas de cour d'assises à craindre, — mais cette considération n'est qu'un argument de plus en faveur de l'indignité du vol et de l'abus de confiance.

Commettre un acte malhonnête parce qu'on est certain de l'impunité, — démontre une profonde dégradation de caractère et de sens moral, — et à ce point de vue, la flouterie politique est plus méprisable encore que la flouterie privée.

Le flou ordinaire risque au moins les gen-

fusion....

Le président. — En faisiez-vous souvent comme ça ?

Le témoin. — Quelquefois, — avant-dîner !

L'accusé. — Ou après !

Le témoin. — Ou après, j'en conviens.

Le président. — N'aviez-vous point honte de confier le commandement de vos armées à un semblable...

L'accusé. — Il m'avait dit : « Je suis prêt... » Et puis un si bon vivant !

Troisième Témoin.

Une masse énorme, espèce d'outre ambulante, qui, moitié marchant, moitié roulant, s'avance avec l'essoufflement d'une locomotive asthmatique.

Le président. — Asseyez-vous là. Vous paraissiez fatigué ?

Le témoin. — Je suis tellement gros ! A peine puis-je me porter.

Le président. — Vous vous appelez ?

Le témoin. — Budget du second empire !

Le président. — Ne deviez-vous pas entretenir une armée active de cinq cent mille hommes ?

Le témoin. — On le disait dans les rapports.

Le président. — Et n'étiez-vous pas de taille à le faire ?

Le témoin. — Sans doute ! Vous voyez vous-même ma circonférence.

Le président. — Alors, comment se fait-il, qu'au moment de se battre, vous n'avez pu fournir

darmes, tandis que le flou politique ne risque que l'animadversion des gens honnêtes et le poteau de la publicité.

Ne leur ménageons ni l'un ni l'autre.

Ces palinodies honteuses deviennent aujourd'hui d'une telle fréquence, que rien n'est plus facile du reste que de les noter sous forme de conjugaison.

Je suis républicain,

Tu es conservateur libéral,

Il est conservateur,

Nous sommes résolument conservateurs,

Vous êtes partisans de l'ordre moral,

Ils sont monarchiques.

Comme on le voit, le procédé est à la portée de toutes les intelligences et de toutes les consciences.

Passons aux animaux, — cela nous soulagera, — quoique la politique déteigne aussi sur leurs exercices.

Les courses d'automne, inaugurées par la Société hippique du Rhône, n'ont pas eu tout le succès désirable.

Peu de monde, peu de toilettes surtout, et nous avons cherché vainement les costumes merveilleux décrits d'avance par nos confrères de la presse quotidienne, qui avaient évidemment logé un atelier de coureurs dans leur imagination trop fertile.

Néanmoins, les organisateurs avaient fait de leur mieux pour donner de l'attrait à cette réunion d'automne, dont quelques courses ont été fort bien menées.

A la vérité, ce n'est qu'un premier essai, contrarié peut-être par les dissidences nées à ce propos dans la compagnie de nos sportmen.

Les uns, les purs, les latransigeants, ne voulaient à aucun prix qu'on introduisit les courses au trot sur le turf lyonnais.

Les courses au trot, en effet, ne demandent que des coureurs demi-sang ou sang impur, la piste du Grand-Camp ne devant pas être foulée par ces sabots rochers !

Les autres, plus libéraux, considérant que le trot est l'allure accoutumée des chevaux de service, estimaient qu'il ne serait pas mauvais au point de vue pratique de rechercher les bonnes races de trotteurs et de les encourager par quelques prix, aussi bien que les aristocrates du galop.

De là scission.

Quant à nous, quelle que soit notre incompetence dans la matière, il semble à notre courte vue que les champions du trot n'ont pas tout-à-fait tort.

Le prince Napoléon ayant jugé bon de mettre en vedette sa ridicule personne, le moment est venu de rééditer cette anecdote déjà connue mais toujours bien drôle et bien nature.

Jérôme le père, celui que Jérôme le fils appelait irrespectueusement *Vieux Garde-cendres*, Jérôme le père était à son lit de mort.

Arrivent ses deux enfants, Plon-Plon et la princesse Mathilde.

— Bonjour mon brave, dit Jérôme en tendant la main au héros de Crimée.

— Pauvre père, dit Mathilde, l'appeler « mon brave » il faut qu'il soit bien mal !

Puis Jérôme se tournant vers sa fille :

— Ah te voilà !... ici un mot que nous ne pourrions écrire qu'en latin.

— Eh non, s'écrie Plon-Plon triomphant, tu vois bien qu'il a toute sa raison !

ZÈDE.

L'état de siège et deux poulets

On sait que l'éminent jurisconsulte Beulé considère qu'un décret mettant un département en état

que deux cent cinquante mille hommes à peine ?

Le témoin. — Ah ! vous êtes trop curieux, demandez cela aux virements.

Le président. — Expliquez-vous sur ce mot ?

Le Budget. — Remarquez que j'ai plusieurs poches : la poche de la guerre, la poche des cultes, la poche de la justice, la poche de la police, la poche de la liste civile, etc.

On nomme virement, l'opération qui consiste à faire passer l'argent d'une poche dans une autre. Celle-ci s'emplit démesurément aux dépens de celle qui se vide, mais le volume total reste toujours le même.

Voyez la poche de la guerre, elle est vide ou à peu près ; voyez la poche de la police, de la liste civile et des dépenses secrètes, — pleines à éclater. Famine d'un côté, indigestion de l'autre... Et voilà pourquoi nos régiments étaient de quatorze cents hommes !

Quatrième Témoin.

Le président. — Vous vous nommez ?

Le témoin. — Magasin de vivres...

Le président. — Greffier, soutenez-le ! Le malheureux tombe en défaillance... Que vous arrive-t-il ?

Le témoin. — Un peu de faiblesse. Je suis tellement vide ! Voilà vingt ans que je n'ai rien mangé !

Le président. — Cela suffit. Vous pouvez vous retirer, et qu'on donne un potage à cet infortuné !

de siège, changeant les conditions d'existence politique de quatre ou cinq cent mille habitants, n'a pas besoin pour être valable des formalités légales de promulgation, telles que l'insertion au *Bulletin des lois*.

Un de nos amis, compilateur infatigable, a eu la curiosité de rechercher un certain nombre de décrets et de règlements importants, pour lesquels cette insertion a été un élément nécessaire et indispensable de validité.

Il a trouvé :

Règlement autorisant à changer la dimension de la vanne motrice d'un moulin.

Règlement sur la pêche côtière prescrivant que les mailles du chalut 1^{er} type ne peuvent avoir moins de 30 millimètres en carré.

Règlement prorogeant des droits d'attache pour animaux divers, tels que ânes, mulets, etc.

Décret autorisant la commune de Sévigny (Ardennes), à accepter un legs de 500 fagots.

Décret autorisant la commune de Guignen (M.-et-V.), à accepter une dotation annuelle de 3 fr. 50.

Décret autorisant l'évêché de Fréjus (Var), à accepter un legs d'une bibliothèque estimée 25 fr. et d'objets mobiliers d'une valeur de 6 fr. 75.

Legs de la cire de deux ruches à miel à la fabrique de St-Cirgène (Tarn), décret du 21 novembre 1850.

Donation d'une rente de 18 fr. et deux poulets, d'une autre rente de 6 fr. et deux poulets encore, à la fabrique de Cortevaix (Saône-et-Loire). Décret du 10 octobre 1851, promulgué le 6 mars 1852.

Tous ces décrets sont dûment insérés au *Bulletin des lois*.

Par conséquent, voilà qui est entendu et bien compris, aux yeux de M. Beulé, l'état de siège dans un département est moins important, moins grave, demande moins de garanties de publicité, qu'un legs de 6 fr. 75 ou qu'une donation de deux poulets !

Et nunc erudimini.

DIX-HUIT CORPS D'ARMÉE

Dix-huit corps d'armée, c'est très-joli, c'est parfait, mais ce n'est pas tout.

Ecrire sur le papier, imprimer dans l'*Officiel* : « Il y aura en France dix-huit corps d'armée » cela ressort bien et produit bon effet en lettres mouillées.

Seulement, dans ces dix-huit corps d'armée, qu'y a-t-il réellement, de quoi se composent-ils ?

Ces dix-huit corps sont-ils organisés, armés, équipés de manière à pouvoir inspirer une crainte respectueuse à nos ennemis du dehors, de façon à entrer en campagne, si dans six semaines le général de Gubernat et son aide-de-camp Louis Veuillot déclarent la guerre à l'Italie ?

Hélas non, et il s'en faut de gros.

Nous ne voulons pas dire que ces dix-huit corps d'armée soient précisément une illusion, un rêve, de la stratégie dans l'espace...

Mais en rapprochant ce prétentieux pavillon *dix-huit corps d'armée*, de la marchandise qu'il couvre réellement, on est obligé de constater que l'étiquette est trop pompeuse pour le sac.

Il est triste en effet de le dire, notre organisation, où plutôt notre reorganisation ou maintenance, accrochée aux discussions politiques et aux luttes de partis, a marché jusqu'à ce jour avec une rapidité négative qui doit donner une singulière idée de la *furia française*.

La nouvelle loi sur l'armée, votée il y a tantôt quinze mois, est encore lettre morte ou peu s'en faut, et il n'en est guère sorti que des paperasses.

Les volontaires d'un an, à eux seuls, ont usé plus de circulaires que de boutons de guêtres ; les changements d'uniforme, de galons et de

Cinquième Témoin.

Le président. — Eh bien, greffier, faites porter !

Le greffier. — Impossible, mon président. Le témoin ne peut pas marcher.

Le président. — Alors, qu'on l'apporte. Comment témoin, vous, un canon de campagne si peu agile que ça ?

Le témoin. — Ce n'est pas ma faute, monsieur le Président. On ne m'a jamais donné de jambes, — je n'ai pas d'affût.

Le président. — Pas d'affût ! Il y avait cependant un chapitre... Faites revenir le témoin Budget.

— N'aviez-vous pas encaissé quelque chose pour les affûts ?

Le témoin Budget. — Attendez que je me fouille. Affûts, — parfaitement, il ne reste rien. Voyons la poche à côté : Subventions, — mobilisés à Jérôme David, trente mille francs... Dettes du prince Murat. Dot de sa fille... C'est cela ! Les affûts sont représentés par les fauteuils du baron David, les billets à ordre du prince Murat, et les robes de chambre de la duchesse de Mouchy. Du reste, le compte y est à un centime près.

Le président. — Vous voyez, accusé, que toutes ces dépositions sont accablantes pour vous. — Incapacité, incurie, détournements, gaspillages, voilà le résultat de cette enquête.

L'accusé. — Pardon, monsieur le Président : — qui n'entend qu'une cloche... Veuillez écouter à leur tour les

la lutte, de longues files de malheureux revenaient dans mes hôpitaux, éreintés, exténués par des marches et des contremarches inutiles sans but ni raison.

L'accusé. — Complètement faux, j'étais couché à souhait et je dormais ma grasse matinée.

Le témoin. — Permettez-moi de me retirer, ce misérable me dégoûte.

Deuxième Témoin.

Un personnage moustachu, d'allures prétentieusement comiques, participant du général de cirque et de major de table d'hôte.

Le président. — Vous étiez major général de l'armée du Rhin ?

Le témoin. — J'ose m'en flatter.

Le président. — Donnez-nous un aperçu de vos connaissances militaires ?

Le témoin. — Volontiers ! Une armée se compose généralement de trois corps principaux : l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie ;

L'infanterie marche à pieds, la cavalerie à cheval, l'artillerie traîne des batteries...

Le président. — De combien de pièces se compose une batterie ?

Le témoin. — Une batterie complète ?

Le président. — Bien entendu !

Le témoin. — Une poissonnière, une saucière, un rotissoir...

Le président. — Mais malheureux, c'est une batterie de cuisine que vous décrivez là ?

Le témoin. — Pardonnez-moi, une simple con-

FAITS D'HIVER

Paris, Décembre 1873.

pas-pois ont servi de prétexte à une consommation effrayante d'encre et de plumes d'acier. Si bien qu'à un questionneur curieux demandant l'état exact de nos forces militaires, nous serions presque tenté de répondre :

Dix mille rames de papier !
Nous forçons la note, c'est possible, mais voyons sincèrement, franchement :

Aujourd'hui, au mois d'octobre 1873, trois ans passés après Sedan, trois ans bientôt après Metz, avons-nous réparé dans la mesure du possible les erreurs et les fautes qui nous ont valu ces catastrophes humiliantes ?

Avons-nous profité des leçons terribles qui nous ont montré la valeur personnelle de nos soldats, la bravoure incontestable de nos troupes annihilées et impuissantes devant une supériorité d'organisation et d'armement ?

Non, malheureusement non !
Aujourd'hui comme il y a trois ans, au mois d'octobre 1873 comme au mois d'octobre 1870, nos soldats iraient se battre avec des chapeaux qui s'encrassent, ou dont l'aiguille se brise ;

Nos artilleurs iraient établir leurs batteries avec leurs vieux canons rayés se chargeant par la bouche, empiétrés de leur attirail compliqué, et recevant cinq volées de mitraille pour n'en renvoyer qu'une.

Mais ils auraient des shakos de nouvelle forme, mais ils auraient des tuniques de nouvelle coupe, mais ils auraient des passe-pois de nouvelle couleur !

Cela suffit-il ? Nous ne le pensons pas.
Nous ne le pensons pas, lorsque la Prusse victorieuse, loin de se reposer sur ses lauriers ou plutôt sur nos canapés et nos fauteuils voilés, déploie une activité dévorante, convertit l'Allemagne entière en casernes, et annonce orgueilleusement qu'au printemps prochain, elle pourra mettre sur pied de guerre, seize cent mille hommes.

Nous ne le pensons pas, lorsque l'Italie, elle-même...

Mon Dieu oui, l'Italie, nous en sommes arrivés presque à redouter l'Italie, à laisser échapper cet aveu désolant :

Serions-nous en force aujourd'hui pour lutter même contre l'Italie, contre l'Italie seule ?
Ce n'est pas bien sûr !

Evidemment, nous ne saurions avoir la prétention, nous les vaincus et les ravagés d'hier, nous les extorqués et les payeurs de cinq milliards, nous ne saurions avoir la prétention d'élever, dès aujourd'hui, une force rivale des Prussiens, qui tombent dans la monomanie du militarisme, et commencent à s'apercevoir déjà, qu'à force d'acheter des canons et des fusils à aiguille, il ne leur restera bientôt plus un kreutzer pour acheter du pain.

Mais, entre cette rage d'armement et l'apathie inexplicable qui règne chez nous, il y a un moyen terme, dont il serait prudent de nous rapprocher.

Or, il est constant que rien ou très-peu de chose n'a été fait dans ce sens.

Nous en sommes encore à la fonte des nouveaux canons.

Et il a fallu dernièrement que le maréchal de Mac-Mahon allât visiter les usines de la Nèvre, pour voir notre artillerie de l'avenir, qui en est encore à l'opération du coulage.

Pendant ce temps, les plumitifs guerriers ne s'arrêtent pas, font manœuvrer leurs bataillons sur papier minuscule et écrivent en lettres capitales : — *Dix-huit corps d'armée !*

Nous le répétons, dix-huit, — c'est un beau chiffre, mais comme nous rabattrions de moitié, si rien n'y manquait !

— La chaleur est vraiment étouffante depuis quelques jours. A la place des brumes et du froid qui se faisaient sentir à cette époque de l'année, un soleil radieux resplendit et nous comble de ses rayons, — heureusement tempérés par de petites pluies fines et légères qui viennent, en temps opportun, rafraîchir l'atmosphère.

Les membres les plus savants de l'Observatoire affirment que c'est l'influence du Roy sur les astres, qui se fait sentir.

Il est fortement question de démolir toutes les cheminées.

— Sur tous les marchés, il y a abondance de légumes et de fruits, à des prix accessibles à toutes les bourses, et en même temps rémunérateurs pour les maraîchers. Ce matin, nous avons mangé des cerises, des raisins frais cueillis et un cantaloup succulent.

Nous avons toujours pensé que les millions foisonneraient au retour d'Henri V.

— Hier, Sa Majesté s'est promenade à pied sur les boulevards. L'enthousiasme de la population était indescriptible, et le bonheur était peint sur toutes les physionomies.

Un grand nombre de personnes tenaient même leur tête à deux mains, dans la crainte de voir leur visage éclater de joie.

Sur le passage du souverain, on voyait éclore les fleurs. Chacun de ses pas faisait épanouir des roses et des lys. Ayant été assez heureux pour en cueillir, nous les distribuons en prime à nos abonnés d'un an.

— Bulletin des naissances et des décès pendant la semaine passée :

Naissances. 1285
Décès. 1

Ce décès que nous signalons est celui d'un vieillard de cent dix-sept ans ! Et encore n'est-on pas certain de sa mort. On espère qu'il est seulement plongé dans une léthargie.

— L'autre jour, Henri V a reçu une touchante visite. — L'invalidé à la tête de bois ayant témoigné le désir de présenter ses hommages à Sa Majesté, — le Roy a bien voulu inviter à sa table le vieux brave, et au dessert lui a fait cadeau d'une douzaine de mouchoirs de poche.

De retour à l'hôtel, l'invalidé à la tête de bois s'est vu entouré de ses camarades, et le récit de sa réception a fait couler des larmes si douces, qu'on pourra fournir pendant un mois de l'eau sucrée à toutes les fontaines Wallace de Paris.

— On annonce, comme très-prochain, un décret royal rapportant la loi sur l'ivresse, votée l'année dernière, à cause de la République.

Depuis l'arrivée d'Henri V, les Français ayant perdu l'habitude aussi détestable que peu hygiénique de boire à l'excès des alcools, se contentent de se griser de la vue et des paroles de leur souverain légitime.

— Le membre le plus populaire de la famille royale, — inutile de nommer S. A. le duc d'Aumale, — vient de donner un ravissant exemple de générosité et de charité.

Le prince a pris un billet de loterie de 50 centimes pour une œuvre philanthropique.

Nous n'avancerions pas ce fait extraordinaire, s'il ne nous était affirmé par un témoin sérieux et digne de foi.

En même temps, le duc d'Aumale a écrit au président du bureau de l'assistance publique qu'il mettait à sa disposition un bon d'une demi-livre de pain à distribuer parmi les pauvres des 20 arrondissements de la capitale.

— Incessamment, on commencera la construction sur les boulevards, des baraques du nouvel an.

Par exception, le préfet de police, M. Louis Vuilleumier permettra à un saltimbanque l'exhibition d'un monstre cannibale et anthropophage, le seul de son espèce aujourd'hui, c'est-à-dire d'un républicain.

A chaque repas, cet animal féroce qui, à l'état sauvage, se nourrit exclusivement de pèlerins, avalera un lapin vivant et boira un litre de pétrole.

Tout le monde voudra voir ce dernier spécimen d'une race disparue entièrement de notre pays, dès le couronnement d'Henri V.

— S. E. M. Lucien Brun, ministre de la justice, revient ce soir de Lyon, où il est allé assister à la fête du 8 décembre ainsi qu'à un dîner offert en son honneur aux autorités, par M. le baron Chaurand, maire de la seconde ville du royaume.

On a donné le premier coup de pioche pour la démolition de la fameuse rue Grôlée, sur l'emplacement de laquelle on élèvera un temple expiatoire.

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un grand bal aura lieu dans quelques jours aux Tuileries. Les représentants des grandes puissances amies ont reçu leurs invitations, entre autres l'ambassadeur du val d'Audorre, le représentant du sultan de Zanzibar, les ministres plénipotentiaires de Monaco, du roi O-élie-Antoine 1^{er}, et le chargé d'affaires d'Honolulu. La 2926^e ambassade japonaise qui va débarquer à Marseille, animera cette fête de sa présence.

Une souscription populaire à 10 c. vient d'être organisée à Belleville et à Montmartre, afin de défrayer la famille d'Orléans des dépenses que lui occasionnera ce bal.

THEATRES

Grand-Théâtre. — Réparation d'honneur ! Le Conseil municipal, édaant ennu aux vœux de l'opinion publique, s'est décidé à voter une subvention à la Société des Artistes réunis. Sauf neuf membres qui ne sont pas encore convaincus de la nécessité pour Lyon de posséder une troupe à l'effet de chanter des opéras, tous les autres ont été d'accord de prélever mensuellement 20,000 francs sur le budget, afin que le Grand-Théâtre ne soit pas complètement fermé.

Sans être tout-à-fait initié aux secrets d'une administration théâtrale, nous estimons que, vu le moment, cette somme de 20,000 fr. par mois est parfaitement suffisante, à la condition, bien entendu, que le gérant de la Société présente des garanties sérieuses d'intelligence et de capacité, et que les artistes de leur côté mettent à la réussite de l'entreprise, tout leur courage, tout leur zèle. Et surtout que ces Messieurs et ces Dames, — malgré leur peu d'affection pour les conseils, — veuillent bien, dans leur intérêt en même temps que dans l'intérêt du pu-

Le président. — Cela se voit de reste. Allez-vous asseoir, et tâchez de vous tenir décentement.

Le témoin. — Décentement, oh là ! là ! Si M. le greffier veut me prêter sa robe !

Cinquième témoin

Un homme les cheveux hérissés, les vêtements en désordre.

Le témoin. — Gredin ! scélérat ! voleur.

Le président. — A qui en avez-vous ?

Le témoin. — Au coquin qui est sur ce banc.

Le président. — C'est là ce que vous appelez un témoin à décharge ?

Le témoin. — A décharge ! un bandit qui me met sur la paille en deux coups de crayon.

Le président. — Voyons, calmez-vous. Faites votre déposition.

Le témoin. — En deux mots voilà. Je joue à la hausse sur la déclaration de guerre, je repique sur Sarrebruck, et huit jours après dégringolade sur toute la ligne, enfoncé, décafé, ruiné !

L'accusé. — Un spéculateur malheureux, mais combien lui avais-je fait gagner de millions !

Le témoin. — C'est vrai ; vous étiez un dieu pour l'agiotage et les coups de bourse, mais si vous aviez eu du cœur, vous nous auriez prévenus de la culbute finale.

L'accusé. — Imbécile, si je l'avais su, j'aurais joué moi-même à la baisse.

Le président. — Y a-t-il encore quelqu'un ?

Le greffier. — Qui, un gros monsieur.

blic, oublier certaines rivalités d'amour-propre, en s'astreignant à une discipline malheureusement trop rare au milieu des associations en général et des gens de théâtre en particulier.

Avec la subvention votée, la Société ne réaliserait pas sans doute de gros bénéfices. Il se pourrait même que les débuts fâcheux de la saison et les soirées manquées du commencement, influassent sur le total des recettes ; mais le déficit, s'il se produisait, atteindrait seulement les appointements élevés, et les petits emplois, le personnel le plus intéressant, sont certains de toucher les modestes émoluments qui les aident à vivre. Quant aux autres, dont le talent est largement taxé, — trop largement pour quelques-uns, — il nous semble que pour eux, il est encore préférable de palper pendant toute une campagne les deux tiers ou les trois-quarts de leurs appointements, que de recevoir, ainsi qu'il arrive neuf fois sur dix, deux ou trois mois complets et de se trouver ensuite en face d'un directeur qui met la clef sous la porte et dont la caisse ne recèle plus que des exploits d'huissiers.

Dans tous les cas, la subvention accordée est un jalon placé, un principe aujourd'hui reconnu, et les résultats de l'exploitation serviront de base au cahier des charges qu'on a le devoir de réviser et de reconstruire sérieusement pour la direction future. Nous osons espérer que le Conseil municipal s'en occupera en temps et lieu, et ne retombera plus dans ses erreurs passées.

Maintenant, il est essentiel de procéder, sans retard, aux débuts vrais de la troupe. Il ne faut pas que cette cérémonie s'éternise, et que les artistes adoptent ce système de jouer indéfiniment sans débuts dans des rôles ressortant parfaitement de leurs emplois.

Peut-être le public, dont les dispositions nous paraissent empreintes d'une bienveillance exagérée vis-à-vis certains sujets, adoptera-t-il l'ensemble de la compagnie lyrique et — hélas ! — dramatique. Mais encore faudrait-il le consulter, en ménageant surtout les billets de claque.

Mercredi, très-médiocre reprise des *Dragons de Villars*, pour le premier début de M. Gerpré, trial. M. Gerpré nous a paru un peu vieux, et sa prononciation s'en ressent. Néanmoins, il a de l'agilité, de l'entrain, et ses effets comiques sont de bon aloi.

M^{lle} Hasselmanns, fourvoyée dans un rôle en dehors de son emploi, ne la compris ni comme chant, ni même comme costume. Sa voix, assez éclatante dans certaines notes, est toujours voilée et cotonneuse dans le médium.

Quant à M. Solve, ancien fort ténor dont la voix a baissé, il est complètement dépaycé dans les barytons d'opéra comique, qu'il chante à la façon d'Arnold de *Gaillarde Tell*. On ne l'entend pas dans les sons graves, et comme comédien, il a beaucoup à apprendre.

Gymnase. — Le succès de la *Fille de M^{re} Angot* est loin de se ralentir : — il prend des proportions épiques et rapporte à M. Maurel des recettes inconnues jusqu'à ce jour. Néanmoins, le Gymnase renouvelle son affiche pour les lendemains de l'opérette en vogue. Mercredi passé, reprise de la *Famille Benoît*, l'œuvre de Sardou, qui eut aux Célestins la plus longue série de représentations alors connue.

La pièce est toujours amusante, mais tous ces types exagérés créés par l'auteur, depuis le père Benoît jusqu'à Fanfan, ont bien vieilli aujourd'hui.

C'est le sort de toutes les comédies visant à l'actualité, qui ont la prétention de peindre les mœurs d'une époque au détriment de la peinture des caractères ou des passions.

Comme interprétation, la *Famille Benoît* est satisfaisante. MM. Pascal père, et Pascal fils, et M^{lle} Maurel se font justement applaudir. L'ensemble est, du reste, très-convenable, et c'est là l'important.

En détaillant un peu, on pourrait bien reprocher à M. Chatillon d'être un peu marqué d'abord, un peu mou ensuite dans le rôle de Champrose, à M^{lle} Philiberte de posséder une diction monotone et parfois fautive, à M^{lle} Worton de manquer de chaleur et de sentiment, à M. Bourdelle de saccader la phrase. Quant à Fanfan Benoît, ce petit monstre est aussi intelligemment joué que possible par la jeune artiste chargée de représenter cet important personnage.

En somme, nous croyons que les amateurs ayant gardé bon souvenir de la *Famille Benoît* aux Célestins, la reverront avec plaisir au Gymnase.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés, l'Administrateur-gérant, A. Alric, — Lyon, imp. Coste-Labaume, c. Lafayette, 5.

Témoins à décharge

Premier Témoin.

Je vois venir une main longue et sale...

Le président. — Votre nom ?

Le témoin. — Police politique.

Le président. — Votre domicile ?

Le témoin. — Rue de Jérusalem.

Le président. — Qu'avez-vous à dire sur l'accusé ?

Le témoin. — Un bien honnête homme, qui ne m'a jamais laissé manquer de rien ! Il aurait été le pain de la bouche des autres, plutôt que de me... Enfin, je lui devrais le repos de ma vieillesse.

Entrez bonnes d'enfants et soldats !...

Le président. — Qu'est-ce que c'est que ça ?

Le greffier. — Le second témoin à décharge.

Il a liché toute la bouteille...

Le président. — Ce n'est pas le moment de chanter. Qui êtes-vous ?

Le témoin. — Je me nomme *Thérèse, la Femme à Barbe, la Déesse du Rauf gras, la Nourrice sur Lieux, la Mère Godichon*...

Encore un coup d'piston...

Le président. — Que pensez-vous de l'accusé ?

Thérèse. — C'est l'homme, c'est un trésor !

C'est lui qui a favorisé le développement de la Muse des cafés-concerts, de la littérature culottée et de la musique en bocks. Quand je pense que j'ai fait entendre mes gargouillements de larynx aux

Tuileries, ça c'est un bienfait que je n'oublierai jamais. Aussi, ça me chagrine de le voir dans cet état.

Ohé, pauvre Panard !...

Troisième Témoin.

Le président. — Un million !

Le témoin. — Représentant de la poésie impériale pour vous servir.

Le président. — Vous devez beaucoup à l'accusé ?

Le témoin. — Une reconnaissance éternelle.

C'est lui qui m'a fait naître,

Je lui dois mes succès ;

Ce n'était pas un maître,

Mais le père des Français (Bis.)

Quatrième Témoin.

Le président. — Dans ce costume !... Huis-

sier, — faites sortir les hommes !

Le témoin. — Pas la peine, mon président ! Depuis vingt ans je me fais voir dans tous les théâtres avec des bocs de gaz et des gestes... Vous ne reconnaissez pas la *Pièce à femme*, *Cent cinquante paires de mollets*, et des aînées ?

Le président. — Bon ! bon ! Qu'avez-vous à dire en faveur de l'accusé ?

Le témoin. — Rien que des choses aimables.

C'est le plus grand règne des maillots et de la morale en actions. Si sa censure avait de longs ciseaux, elle ne s'en est jamais servie que pour raccourcir mes jupes.

